

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL DU 30 Juin 2023.

Présents : Pascal TORRION, Maire, Alain DUGENY 1^{er} adjoint, Valérie BELISSANT 2nde adjointe, Frédéric CUSIN.

Absent : Jean-Jacques FEVRE (pouvoir à monsieur le maire)

La séance commence à 19h00.

Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur présence.

ORDRE DU JOUR

1/ Désignation du secrétaire de séance :

Valérie BELISSANT est désignée secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 mars 2023.

Le document est approuvé sans réserve, à l'unanimité des présents.

3/ Informations sur le statut des employés communaux : (RIFSEEP Anthony)

Le maire retrace l'historique concernant monsieur Grégory MEGE. Après avoir bénéficié d'une mise en disponibilité pour raisons personnelles de trois ans, celui-ci s'est vu refuser, après consultation et approbation de l'ensemble des conseillers, la prolongation de deux ans supplémentaires. Après accord et discussion avec le maire, G. MEGE a démissionné. La prise d'effet est datée du quatre mai 2023.

Etant donné l'activité indispensable au niveau de la commune (travaux d'entretien et activités diverses), nécessaire au bon fonctionnement de nos services, il a été décidé de reprendre, après recherche, un nouvel employé. Le choix s'est porté sur la candidature de Monsieur Anthony HANNEZO.

VU la délibération 2021-049

Le maire informe que le RIFSSEP(IFSE) pour l'employé communal Anthony Hannezo, agent technique territorial stagiaire depuis le 12 mai 2023 est applicable.

Nous appliquerons la délibération le montant de la prime sera de 104.76€ par mois.

4/ Participation au projet « premier soleil » de l'école de Contrevoz.

Le maire présente le projet d'atelier photographique "le premier soleil" pour enfants qui sera développé dans la commune de Contrevoz et organisé sous l'égide de spécialistes. Il propose au conseil une participation de 50€. La délibération est acceptée par l'ensemble des présents.

5/ Mise en place de la benne à ordures au mois d'août.

Comme chaque année, une benne réservée au dépôt des encombrants sera mise à disposition sur la grande place habituelle le premier août prochain. Il est rappelé qu'il est **INTERDIT d'y déposer : pneus, peintures, hydrocarbures, batteries et autres déchets du même type. Un affichage sera fait sur la benne.**

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2023.

6/ Point sur le dossier de Tard.

Le dossier suit son cours et nous pouvons espérer une assignation au début de l'automne.

7/ Délibération autorisant le maire à demander des subventions pour les travaux de la traversée du village.

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Considérant que qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M.le maire l'ensemble (ou une partie) des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la demande des subventions destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires. Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette décision à l'unanimité des présents.

8/ Délibération sur la répartition des subventions concernant ces mêmes travaux.

Le maire détaille les participations possibles des différents organismes susceptibles de nous aider :

- Département : 30% 11 411.70€ HT
- HBA : 30% 11 411.70€ HT
- DETR : 20% 7 607.80€ HT
- Mairie : 20% 7 607.80€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette décision à l'unanimité des présents.

9/ Délibération validant le choix de l'entreprise PROXIMARK.

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux d'aménagement de sécurité de la traversée du village - signalisation horizontale et verticale.

La consultation n'a pas fait l'objet d'une décomposition en lots. Les prestations donneront lieu à un marché unique.

Le dossier de consultation a été transmis aux prestataires suivants :

LDV : ldv@ldv-signalisation.fr

Proximark – ech : contact@groupe-helios.com

Signature : manon.exertier@signature.eu

Signaux girod : cesar.depardon@signauxgirod.com

Date limite de remise des offres : La date limite de remise des offres était fixée au 06/06/2023 à 12H00.

Un seul prestataire a remis une offre dans les délais : PROXIMARK.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

COMMUNE DE PREMILLIEU

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2023.

Prix : 70% $70 \times \frac{\text{Offre moins disante}}{\text{Offre considérée}}$	70 / 100
Valeur technique : 30% 1/ Fiche technique des produits -10 pts 2/ Méthode et moyens alloués spécifiquement à ce chantier -20 pts	30 / 100

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, La délibération est acceptée par l'ensemble des présents.

L'ordre du jour étant épuisé, nous passons aux questions diverses :

- Les travaux d'ENEDIS, à la cure, ont débuté cette semaine : mise en place par enfouissement du nouveau câble d'alimentation électrique. L'entreprise MORGNIEU interviendra dès le 4 juillet prochain.
- Concernant la célébration du 14 juillet : à la demande des anciens combattants, nous limiterons désormais les manifestations au monument aux morts aux dates suivantes : 8 mai et 11 novembre. Cependant, nous garderons la tradition d'un apéritif offert par la mairie pour cette date du 14 juillet. Pour cette année, rendez-vous est donc pris le vendredi 14 juillet à 11h00 devant la mairie.

Pour les prochains conseils, les dates suivantes sont retenues :

Le 1^{er} ou le 8 septembre 2023 (à confirmer)
Le 27 octobre 2023
Le 15 décembre 2023.

La séance est levée à 19h45
Prémillieu le 04/07/2023

Le Maire
Pascal TORRION



La Secrétaire de séance
Valérie BELISSANT